

PAC 2023-2027

La Chambre d'Agriculture de Gironde anime un PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

PAEC_CA33 BIODIVERSITE

Votre commune est concernée !

Dans le cadre de la **nouvelle PAC**, la Chambre d'Agriculture de la Gironde anime un **PAEC** constitué de plusieurs **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** auxquelles vous pouvez potentiellement prétendre sous forme de **démarche volontaire**

QU'EST-CE
QU'UNE MAEC ?

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** sont des **contrats d'une durée de 5 ans** qui prévoient une indemnisation financière pour les agriculteurs désireux de mettre en place des pratiques environnementales plus vertueuses sur leur exploitation

Un exemple : Le retard de fauche !

COMMENT
S'ENGAGER ?

Démarche **volontaire des agriculteurs** pendant la déclaration PAC !

QUI PEUT
S'ENGAGER ?

Agriculteurs et viticulteurs dont au moins une partie des parcelles de l'exploitation **est située dans le périmètre du PAEC et désireux de s'engager***

SUR QUELLES
PARCELLES ?

Prairies, jachères, haies, fossés, mares...*

*Les conditions d'éligibilités doivent au préalable être vérifiées via un diagnostic réalisé par la structure animatrice

**VOUS ÊTES INTERESSES PAR CETTE DEMARCHE ?
CONTACTEZ-NOUS !**

Noémie OSTANDIE

Chargée d'études Biodiversité
Pôle Bio et Transition Agricole – Chambre d'agriculture Gironde

n.ostandie@gironde.chambagri.fr

☎ 05.56.79.64.31 / 06.82.54.27.91

Manon DANIAU

Chargée de missions Agro-Environnement
Pôle Bio et Transition Agricole – Chambre agriculture Gironde

m.daniau@gironde.chambagri.fr

☎ 05.56.79.64.23 / 06.07.25.50.96

Périmètre du PAEC sur SAINT MARIENS

